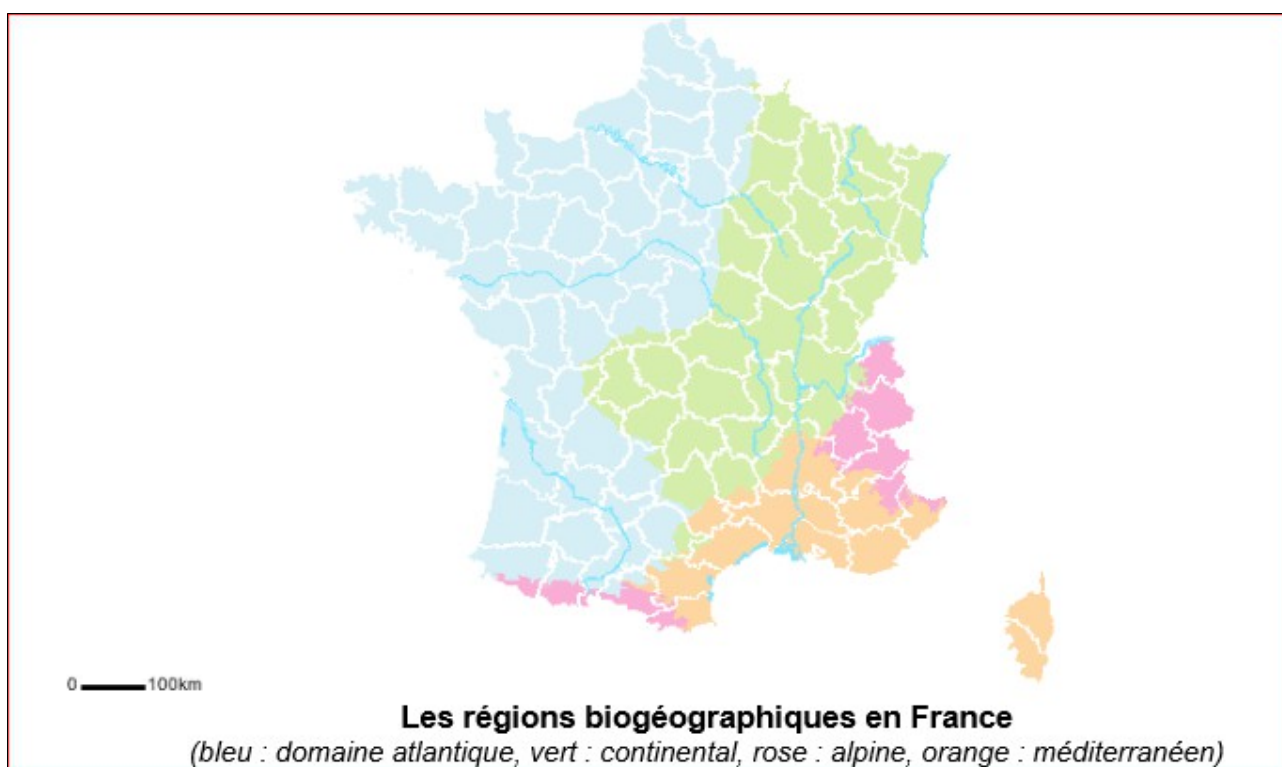


ENJEUX ESPÈCES PROTÉGÉES ET ACTIVITÉS DE VOL LIBRE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le Parc national du Mercantour, doit son originalité à sa situation à l'extrémité de l'arc alpin, carrefour de deux régions biogéographiques, alpine, et méditerranéenne, s'y ajoute des influences provençales (à l'ouest) et ligures (à l'est).

Cette situation de carrefour a déterminé au cours de l'histoire du territoire (géologique, et climatique : glaciations du quaternaire) une exceptionnelle diversité d'espèces animales et végétales.



Cette biodiversité est de notoriété internationale. L'institut européen de Taxonomie (EDIT) a sélectionné le parc naturel Alpi Marittime (Italie) et le Parc national du Mercantour (France) pour appliquer la science de la taxonomie à la conservation de la biodiversité via l'ATBI ("All Taxa Biodiversity Inventory).

La zone cœur du Parc national est également intégrée dans le réseau écologique européen « Natura 2000 » arrêté du 21 janvier 2014, « Site Natura 2000 Le Mercantour, zone spéciale de conservation : « ZPS »). A ce titre les habitats caractérisant le site ont été définis selon la Directive Habitats Faune-Flore. (Tableau 1)

On voit qu'un comparatif avec un autre parc national des Alpes françaises, le Parc national des Ecrins différencie le Parc national du Mercantour par d'importantes surfaces d'habitats favorables à la biodiversité (landes et fruticées, pelouses, forêts, Mercantour = 63%, Ecrins = 34 %).

Cette caractérisation traduit aussi une différence d'altitude, entre le PNE qui culmine à 4083 m à la barre des Ecrins (PNM : 3143 m, cime du Gélas), l'altitude la plus basse étant à 995 m (PNM : 449m). Sa moyenne est également plus élevée, à 2447 m (PNM : 2121m). Le PNE est situé en totalité dans la région biogéographique alpine (PNM : alpine et méditerranéenne).

CLASSES D'HABITATS NATURA 2000	PNE	PNM
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	64,00%	35,00%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	12,00%	9,00%
Pelouses alpine et sub-alpine	9,00%	32,00%
Pelouses sèches, Steppes	7,00%	
Forêts de résineux	2,00%	11,00%
Forêts mixtes	2,00%	
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1,00%	
Forêts caducifoliées	1,00%	11,00%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1,00%	2,00%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1,00%	
Totaux	100,00%	100,00%

Tableau : 1

Ces éléments de contexte soulignent le caractère alpin et l'intérêt du Parc national des Ecrins en tant que territoire de haute-montagne, tandis que le Parc national du Mercantour, plus au sud, avec un étage subalpin très développé et l'absence de glaciers est un espace largement favorable à de nombreuses espèces présentes à toutes les altitudes, par exemple depuis les forêts et leurs lisières avec le Tétrás-lyre, les pelouses d'altitude comme zones de chasse pour l'Aigle royal, ou de nourrissage pour les ongulés : chamois ou encore zones d'estive sur les sommets et combes rocheuses sommitales pour le Bouquetin des Alpes.

ENJEUX : Les problématiques espèces en lien direct avec les activités vol libre

Plusieurs espèces sont susceptibles d'être plus ou moins impactées par les activités de vol libre, pour la faune du Parc national, on pourrait retenir les espèces bien présentes sur tout le territoire, les ongulés sauvages, dont le bouquetin, **espèce protégée**, les galliformes tels que les lagopèdes. L'analyse a été faite en priorité sur les grands rapaces, les vautours dont le gypaète barbu et l'aigle royal, **ces espèces étant protégées au niveau national**. Le dérangement peut intervenir sur les sites de reproduction (aires, abandon de nid, exposition aux prédateurs, chute du poussin), mais également durant les phases de repos ou de recherche de nourriture (fuite, et fractionnement de l'alimentation, non disponibilité des proies).

Pour les rapaces, grands voiliers, la prise d'ascendances liées aux thermiques est commune aux activités de vol libre. Le vol avec les rapaces n'est pas un gage de non dérangement, mais une contrainte comportementale (le moins de dépense d'énergie) pour gagner les zones de chasse situées dans l'espace subalpin : pelouses riches en marmottes, proies pendant la phase d'élevage de l'aigle royal, prospections par les vautours de restes liés à la mortalité des ongulés ou autres animaux sauvages.

RESUME

Les aires et les zones de chasse/ou de prospection doivent être préservées de tout dérangement. Pour les aires (ou nid) un tampon de 750 m est préconisé, les zones de chasse (au-dessus de 2000m et milieux ouverts) doivent être intégrées.

La période de sensibilité maximale (choix des nids, reproduction, élevage des jeunes), va de février à fin juillet (début août).

Programme de réintroduction du Gypaète barbu.

Depuis 1993 le Parc national du Mercantour avec le Parco Naturale Alpi-Marittime sont partenaires du programme international de réintroduction dans les Alpes initié en 1978. Ce programme est piloté par la VCF «Vulture Conservation Foundation» en charge au niveau européen de la conservation des vautours. L'objectif est de reconstituer une population viable de Gypaète barbu dans les Alpes. Les deux parcs ont été retenus par le programme comme dernier site de lâcher, compte tenu de leur positionnement à l'extrémité des Alpes et grâce à leur statut fort de protection.

De 1993 à ce jour 45 gypaètes ont été réintroduits par les deux parcs, notamment grâce à l'appui de mécènes engagés dans les problématiques de conservation, en particulier la fondation Albert II de Monaco.

Le Gypaète barbu est l'une des espèces protégées les plus menacées en Europe. Il bénéficie à ce titre d'un plan national d'actions qui repose principalement sur le risque d'extinction de l'espèce.

Celui-ci est lancé pour une période de dix ans, de 2010 à 2020. Cette durée se justifie en raison de la stratégie évolutive lente de l'espèce.

L'objectif général est de **consolider les noyaux de population alpin** et pyrénéen et d'initier la formation d'un continuum entre ceux-ci.

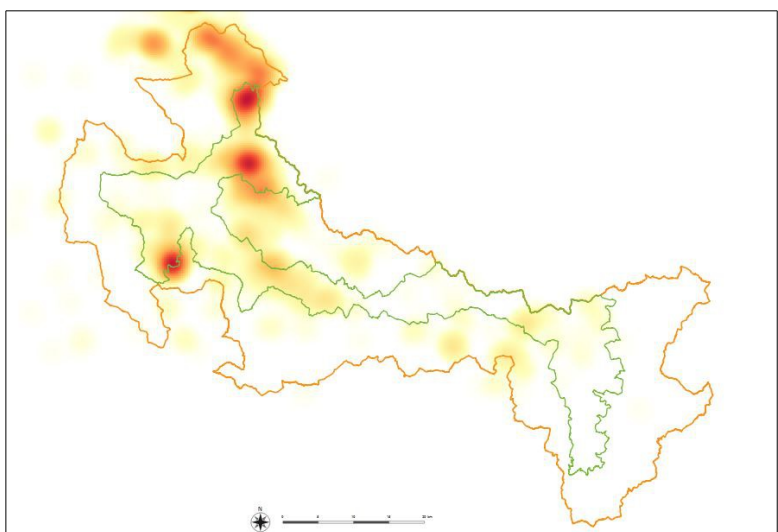
La déclinaison du Plan national d'action s'est traduite en 2014, par la mise en place du programme européen Life GypHelp, dans lequel le parc national du Mercantour est un des partenaires. Ce projet prévoit plusieurs actions au sein des sites Natura 2000 concernés par les territoires de reproduction du Gypaète barbu :

- Identifier les enjeux communs entre les protecteurs de l'espèce, les professionnels et pratiquants d'activités de pleine nature
- Prévenir le dérangement de la reproduction du Gypaète en sensibilisant le public et les acteurs.

Actuellement pour les Alpes du sud, deux couples sont installés, un en Ubaye depuis 2008, et le second depuis 2015 en Hte-Tinée.

Depuis l'installation du couple en 2008, il y a un effet de fixation de jeunes individus et d'oiseaux plus âgés dans toute la zone NW du parc national.

La carte 1 dite en Kernel (ou de chaleur) des observations ci-après illustre cette colonisation très lente du territoire, (la couleur rouge indique une présence répétée d'oiseaux) l'objectif d'installation de nouveaux couples est donc bien en cours et devra se confirmer les années à venir. Les zones en jaune ont cette vocation.

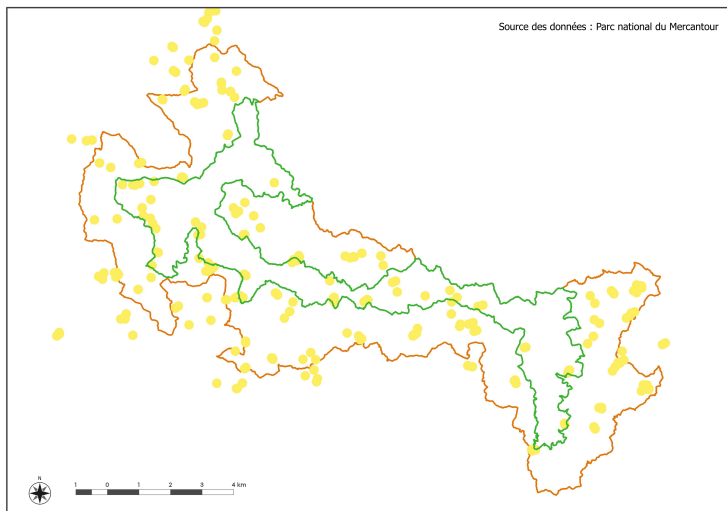


Carte 1, carte de chaleur des observations de Gypaètes

Programme de suivi de la population d'Aigle royal

Le parc national suit la population d'aigle royal depuis 1980, et depuis 2002 selon un protocole d'échantillonnage des couples pendant la reproduction. La population totale est de 52 couples, mais seulement 23 couples ont une partie de leur territoire en zone coeur, et seulement 16 parmi-eux ont une ou plusieurs aires dans la zone protégée. Carte 2.

Carte 2, localisation d'ensemble des aires.



Le succès de la reproduction est soumis à de nombreux aléas naturels, compétition intra-spécifique, conditions météorologiques, disponibilité des proies, fermeture des milieux, fertilité des individus, survie des jeunes. S'y ajoute des facteurs anthropiques, dérangement par exemple liés à des travaux forestiers, mortalité liée à des lignes électriques, empoisonnement.

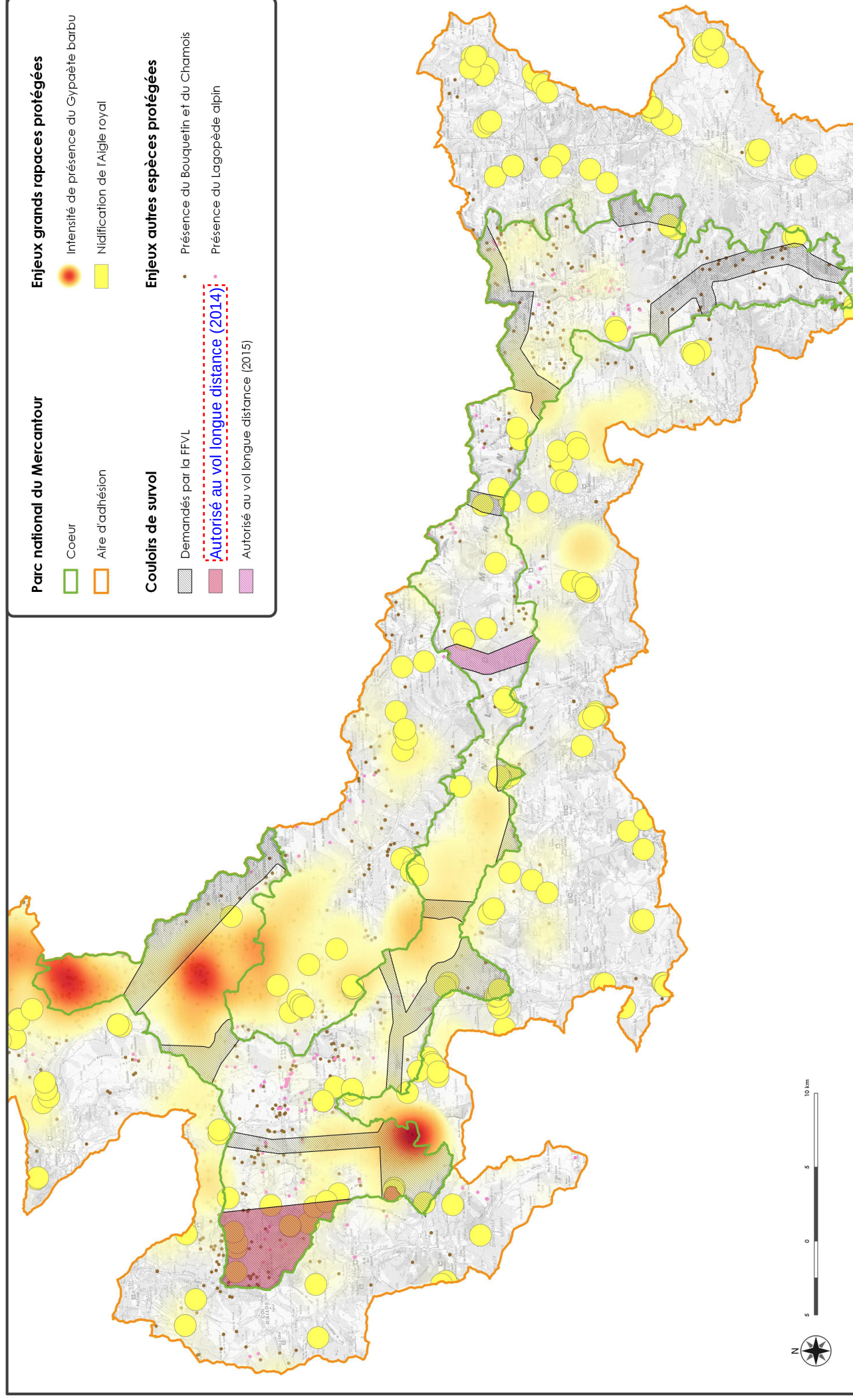
En 2014, 15 couples ont été suivis sur l'ensemble de la population, 9 se sont reproduits, et 12 jeunes ont pris leur envol, soit une bonne productivité pour cette saison, avec presque 1 jeune/couple. Toutefois, ce sont uniquement 8 couples qui ont mené la reproduction à son terme, dont 4 couples avec deux aiglons, 4 couples avec 1 aiglon. La moyenne sur 10 ans de suivi est de 0,5 j/couple/an. La mortalité juvénile est de 70% chez l'aigle royal.

CONCLUSION

Le Parc national du Mercantour doit son originalité pour les parcs alpins à sa situation géographique à l'extrémité sud-occidentale des Alpes, situé dans deux régions biogéographiques et à un étagement altitudinal allant du collinéen à l'alpin. La biodiversité est largement représentée en altitude, par l'absence de glaciers. L'engagement du Parc national dans deux programmes européens, ATBI et réintroduction du gypaète barbu, mais également une candidature à l'Unesco lui confère une responsabilité patrimoniale significative, pour laquelle un principe de précaution est appliqué. L'établissement s'applique à la protection des grands rapaces telle que mentionnée dans la charte, en prenant toutefois en compte une activité nouvelle comme le vol libre susceptible toutefois d'avoir une incidence, notamment en s'ajoutant à d'autres facteurs soit naturels, ou anthropiques pré-existants à la création du parc national.

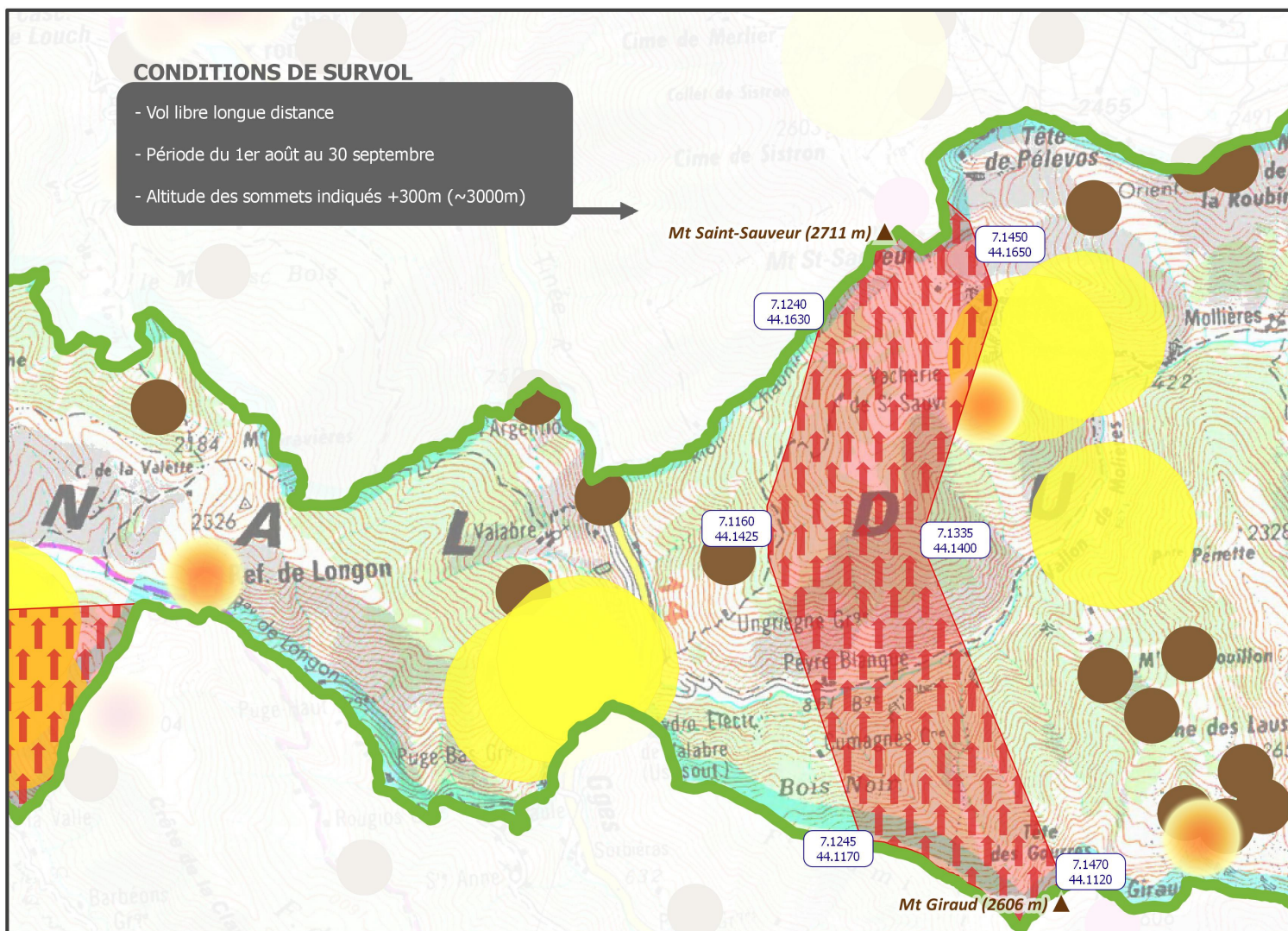
En l'état, un nouveau couloir de survol a pu être identifié sur l'axe Mt-Giraud/Mt-St-Sauveur, qui évite une zone de nidification d'un couple de la zone coeur (vallon de Mollières), sur sa marge est. Toutefois, ce couloir devra être strictement respecté, sans débordement, ou prise d'ascendance dans le coeur du parc. L'altitude d'entrée dans le parc au Mt-Giraud devra être supérieure à 300 m du sommet sol, soit $2606\text{m} + 300\text{m} = 2906\text{m}$, compte tenu de la finesse des voiles, l'altitude de sortie du parc au Mt-Sauveur devra être constante, et se maintenir à 300 m au dessus de ce dernier : $2711\text{m} + 300\text{m} = 3011\text{m}$.

Voir cartes 3 et 4 annexées ci-après.



CONDITIONS DE SURVOL

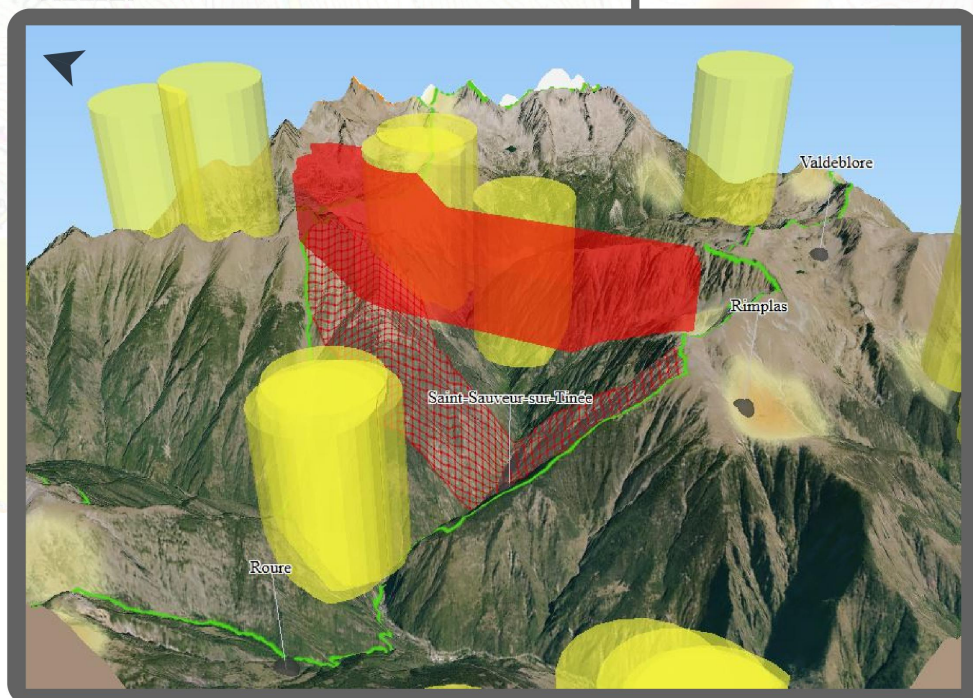
- Vol libre longue distance
- Période du 1er août au 30 septembre
- Altitude des sommets indiqués +300m (~3000m)



LEGENDE

- Coeur du Parc national
- Couloirs de survol demandés
- Sommets en entrée / sortie
- Présence du Gypaète barbu
- Nidification de l'Aigle royal
- Présence du Chamois

RELIEF



Sources : PnM 2015 - Editée le : 02 juin 2015